Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20261116-2026_0080-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE SAINT-JEAN KERDANIEL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 novembre 2026

Date de convocation :
10 novembre 2026

Date d'affichage :
10 novembre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

L'an deux mil vingt-six, le lundi seize novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Aurélie MARZIN, Patrick BOURBLANC, Audrey PIERRES, Benoit DUCHEMIN, Yann FRABOULET, Laure AUREGAN, Pascal LEMARCHAND, Yoann MOTTAIS (arrivée 20h45), Léa BENITEZ, Damien MACE, Claudie LE MEHAUTE (arrivée 21h15), Marine OLLIVO, Sylvain FRELAUT.

Absent excusé : Magali LISCORNET

Secrétaire de séance : Léa BENITEZ

DCM2026/080 : SALLE DES FETES : ACQUISITION DE TABLES ET DE CHARIOTS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le mobilier actuel de la salle des fêtes, et plus particulièrement les tables, présente des signes d'usure marqués et ne répond plus aux exigences actuelles de confort, de sécurité et de praticité.
Afin de moderniser nos équipements, de faciliter les opérations de montage/démontage, il est proposé d'acquérir de nouvelles tables.

Ces nouveaux équipements répondront aux critères suivants :

- **Ergonomie renforcée :** manipulation simplifiée et système de pliage sécurisé.
- **Légèreté optimale :** réduction drastique du poids par rapport à l'ancien mobilier grâce à des matériaux modernes (polyéthylène haute densité).
- **Polyvalence et stockage :** adaptées à une utilisation intensive et facilement empilables sur chariots dédiés.

Entreprise	20 Tables	2 Chariots	Total
Ouest collectivité	1250€ HT	590€ HT	1840€ HT

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20261116-2026_0080-DE

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE de retenir la proposition de Ouest Collectivité pour un montant de 1840.00€HT**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document dans le cadre de cette opération**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance,
Léa BENITEZ

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE